



VILLE DE
Millau

www.millau.fr

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept juin à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....28
Votants.....33

Objet :

RAPPORTEUR :
Madame BACHELET

Délibération numéro :
2021/121

Budget principal de la
Commune : Décision
Modificative Budgétaire n°1

Nota - La Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : jeudi 24 juin 2021, que la
convocation du conseil avait été établie le
vendredi 11 juin 2021
La Maire



ETAIENT PRESENTS : Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Karine HAUMAITRE, Maguelone GUIBERT

ETAIENT EXCUSES : Corine MORA, Patrick PES, Charlie MEDEIROS, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Thierry SOLIER

PROCURATIONS : Corine MORA pouvoir à Catherine JOUVE, Patrick PES pouvoir à Jean-Louis JALLAGEAS, Charlie MEDEIROS pouvoir à Thierry PEREZ-LAFONT, Daniel DIAZ pouvoir à Alain NAYRAC, Thierry SOLIER pouvoir à Christophe SAINT PIERRE

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Frédéric BILLAUD, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11 et L.2313-1 ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n°2021/059 du 18 mars 2021 approuvant le budget primitif 2021 de la ville de Millau ;

Considérant que la présente décision modificative n°1 au Budget primitif 2021 effectue un ajustement des crédits en section de fonctionnement et d'investissement en répercussion, d'une part, des notifications reçues de l'Etat précisant le produit attendu concernant les amendes de police, les produits de la fiscalité directe locale (taxes foncières et d'habitation), de la notification du montant des dotations de l'Etat (Dotation de Solidarité Urbaine, Dotation Forfaitaire, de la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle), d'autre part, des annulations de spectacles suite à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire, de dépenses exceptionnelles liés à l'organisation

des élections en période de crise sanitaire, enfin de la nécessité de procéder à des mouvements de crédits rendus nécessaires depuis le vote du budget (ré-imputation de dépenses sur les consignes du Comptable public)

Considérant que les inscriptions budgétaires les plus significatives sont retracées dans les tableaux ci-dessous ;

- section de fonctionnement

DEPENSES

Annulation subvention pour financement décoration des rues commerçantes	21 000
Augmentation de la subvention d'équilibre au budget annexe du stationnement	36 000
Matériel sanitaire pour l'organisation des élections	7 900
Annulation de spectacles	-15 000
Réduction de crédits suite à l'annulation de l'organisation des NG :	-22 500
Annulation de l'enveloppe "dépenses imprévues" pour équilibre budgétaire	-99 669.85
Virement à la section d'investissement	14 513

RECETTES

Annulation COMPENSATION EXONERATION TH (partiellement compensé sur la TF)	-876 448
Ajustement du produit attendu TF et TH	484 380
COMPENSATION EXONERATION TF (suite notif état 1259)	287 738
Ajustement des dotations de l'Etat (DF, DSU, DCTP,	-33 624
Indemnités contentieux	21 817

- section d'investissement

DEPENSES

Annulation de dépenses pour équilibrage budget 2021	-70 332
Opération de décoration des rues commerçantes	20 000
Comptabilisation des travaux en régie sur l'éclairage public	55 000

RECETTES

Ajustement recettes des amendes de police 2020	-39 846
Taxe d'aménagement	30 000
Virement de la section de fonctionnement	14 513

Section de fonctionnement – Dépenses et recettes

N°	LIBELLE	POUR MEMOIRE BP 2021	DM 1	
			PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	DEPENSES	29 742 836,17	-107 136,74	-107 136,74
D 002	Déficit reporté			
011	Charges à caractère général	5 281 826,00	-33 238,18	-33 238,18
012	Charges de personnel	15 184 460,00	-7 900,00	-7 900,00
014	Atténuation de produits	183 500,00		
022	Dépenses imprévues	100 000,00	-99 669,85	-99 669,85
023	Virement à la section d'investissement	2 179 941,17	14 513,29	14 513,29
042	Op. d'ordre de transferts entre sections	976 893,00		
65	Autres charges de gestion courante	4 569 216,00	- 33 342,00	- 33 342,00
66	Charges financières	801 000,00		
67	Charges exceptionnelles	466 000,00	52 500,00	52 500,00
	RECETTES	29 742 836,17	-107 136,74	-107 136,74
R 002	EXCEDENT REPORTE	941 969,17		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	210 508,00		
013	Atténuations de charges	181 463,00		
70	Ventes de produits fabriqués/ Prestations de services	1 361 590,00		
72	Travaux en régie	0,00		
73	Impôts et taxes	20 748 091,00	484 380,00	484 380,00
74	Dotations, subventions et participations	5 605 325,00	- 620 834,00	- 620 834,00
75	Autres produits de gestion courante	353 540,00		
76	Produits financiers	6 450,00		
77	Produits exceptionnels	333 900,00	29 317,26	29 317,26
79	Transferts de charges	0,00		

Section d'investissement - Dépenses

N°	LIBELLE	POUR MEMOIRE BP +REPORTS+DM	DM 1	
			PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	DEPENSES	12 785 101,27	4 667,29	4 667,29
	Dépenses d'Équipement Non Individualisées			
20	Immobilisations incorporelles	299 663,99	-52 029,97	-52 029,97
204	Subventions d'équipement versées	1 740 880,90	-3 933,00	-3 933,00
21	Immobilisation corporelles	6 042 065,07	140 718,47	140 718,47
22	Immobilisations mises en concession ou à dispo	0		
23	Immobilisations en cours	1 394 191,27	-135 088,21	-135 088,21
26	Participations et créances rattac. A des partic.	0		
27	Autres immobilisations financières	0		
458	opérations sous mandats	0		
45	Op. pour Compte de Tiers	899,98		
	Dépenses des opérations financières			
10	Dotations, fonds divers et réserves	0		
13	Réduction titre émis sur exercice antérieur PAE	0		
16	Emprunts et dettes assimilées	2 839 260,00		
D 001	Déficit d'investissement reporté	312 632,06		
020	Dépenses imprévues			
040	op. d'ordre de transferts entre sections	155 508,00	55 000,00	55 000,00

Section d'investissement - Recettes

N°	LIBELLE	POUR MEMOIRE BP +REPORTS+DM	DM 1	
			PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
	RECETTES	12 785 101,27	4 667,29	4 667,29
	Recettes d'Equipement Non Affectées			
13	Subventions d'investissement	1 964 411,00		
16	Emprunts et dettes assimilées	4 539 177,83		
21	Immobilisations corporelles	0		
23	Immobilisations en cours	0		
	Recettes des Opérations d'Equipement			
45	Op. pour Compte de Tiers	165 122,00		
	Recettes Sur Opérations Patrimoniales			
	Recettes des opérations financières			
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 856 556,27	30 000,00	30 000,00
13	Subventions en annuité	0	-39 846,00	-39 846,00
16	Emprunts et dettes assimilées :	0		
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	0		
D 001	Résultat d'investissement reporté	0		
021	Virement de la section de fonctionnement	2 179 941,17	14 513,29	14 513,29
024	Produits des cessions	50 000,00		
040	op. d'ordre de transferts entre sections	976 893,00		
041	Opérations patrimoniales	0		
27	Créances	53 000,00		

Aussi, après avis de la Commission municipale des finances du 03 juin 2021, le Conseil municipal décide :

1. D'adopter la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal de la Commune par

27 voix pour et 6 abstentions (Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Thierry SOLIER),

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Emmanuelle GAZEL

La Maire de Millau
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.